

LA GAZETTE DE VILLE SUR YRON

N°104

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Sommaire :

Le mot de la maire *pg1*

Les élections *pg2*

L'assainissement *pg3*

Les travaux *pg5*

Le portrait *pg6*

Le cimetière *pg7*

Zéro phyto *pg7*

Village fleuri *pg8*

La fibre *pg8*

La chronique de Luc *pg 9 et 10*

La vie du village *pg11*

Le foyer *pg12*

Mairie de Ville sur Yron

15 rue du Château

Tél : 03 82 33 91 70

Site : villesuryron.fr



Le mot de la Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants,

C'est dans un contexte particulièrement difficile et incertain, et également avec beaucoup d'émotions, que je vous écris pour la première fois « le mot de la Maire » dans cette gazette municipale.
Notre pays a traversé et traverse encore une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie du coronavirus. Notre territoire n'a malheureusement pas été épargné. J'ai ici une pensée particulière pour les personnes malades et disparues.

Je tiens à remercier les électeurs qui se sont mobilisés le 15 mars dernier et qui ont permis l'élection des onze conseillers municipaux dès le premier tour. Je tiens également à saluer l'ensemble des habitants qui a fait preuve de responsabilité et qui a respecté les consignes sanitaires depuis le 17 mars dernier.
Aussi, je souhaitais vous informer que nos deux employées municipales ont, pendant le confinement, assuré la continuité du service public au sein de notre commune.

Au regard de l'urgence sanitaire, nous avons, en coopération avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, commandé et distribué des masques à chaque foyer. Une seconde livraison aura lieu courant juillet.

Le temps du déconfinement est venu. Il a permis à toutes et à tous de reprendre un semblant de vie normale.
L'installation du nouveau conseil municipal s'est ainsi tenue le 26 mai dernier. Je remercie les conseillers municipaux, et en particulier Jacques SCHWARTZ, pour la confiance qu'ils m'ont accordée et pour la tâche confiée. Je sais pouvoir compter sur leur investissement et leurs compétences. Nous mènerons cette mission avec sincérité et humilité.

Le temps des projets est arrivé. Tout d'abord, ceux initiés par l'équipe municipale précédente. En effet, le chantier de sécurisation et de requalification du centre du village a pu démarrer début juin et perdurera jusqu'en septembre ; alors que le déploiement de la fibre optique sur la commune est désormais achevé.

De nouveaux projets – identifiés suite aux réflexions menées au cours du mandat précédent – feront l'objet d'une étude précise; notamment celui de la végétalisation de notre cimetière communal et également un projet de revitalisation du village dédié à la convivialité, que nous appellerons pour le moment « bar associatif ».

Enfin, nos élèves ont repris le chemin de l'école. A ce titre, le transport méridien a été reconduit pour la fin de cette année scolaire et reprendra dès septembre.

Notre vie, nos comportements, nos rapports aux autres ont déjà changé depuis quelques semaines et évolueront encore. Je fais le vœu que ce changement emprunte le chemin de la proximité, des échanges, du développement local, de l'écoute et de la bienveillance.

En attendant une rentrée clarifiée et sereine, je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le nouveau conseil municipal :
1- La Maire : Maud Lorenzi; **2-** 1er adjoint : Jacky Schwartz; **3-** 2ème adjoint : Nathalie Rodriguez; **4-** 3ème adjoint : Jackie Césaroni; **5-** Mathieu Eisenberg; **6-** Juline Kaufman; **7-** Hubert Mangin; **8-** Gaëtan Muller; **9-** Marie-Madeleine Brault; **10-** Alain Poirot; **11-** Michèle Veutin

Le 15 mars 2020, vous avez été nombreuses et nombreux à vous rendre aux urnes et vous avez élus 11 conseillers municipaux.
Le 26 mai, le conseil a été installé par Monsieur le Maire sortant Jacky Schwartz. Mme Michèle Veutin doyenne du conseil a fait appel à candidature. Mme Maud Lorenzi et M. Alain Poirot ont fait acte de candidature.

Résultat : **Mme Lorenzi** 10 voix, M.Poirot 1 voix, 1 bulletin blanc.

Mme Lorenzi est élue Maire de Ville-sur-Yron. Après avoir remercier le conseil, Mme la Maire à procéder à l'appel de candidature pour l'élection du 1er adjoint.
Deux candidats se sont présentés M. Jacques Schwartz et M. Poirot.

Résultat : **M. Schwartz** 10 voix, M. Poirot 1 voix

Election du 2ème adjoint : une seule candidate **Mme Nathalie Rodriguez** qui est élue à l'unanimité.
Election du 3ème adjoint : un seul candidat : **M. Jackie Césaroni** qui est élu avec 9 voix et 2 bulletins blancs.
La fin de ce conseil raccourci pour cause d'urgence sanitaire a vu la désignation des délégués au différents syndicats intercommunaux.

LISTE DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS 2020-2026

	Délégué titulaire	Délégué
Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence	Maud LORENZI	Jackie CESARONI (suppléant)
Syndicat intercommunal des eaux du Soiron 2 titulaires	Hubert MANGIN	EISENBERG Mathieu
Syndicat de ramassage et traitement des OM SIRTOM	Jacques SCHWARTZ	Alain POIROT Marie-Madeleine Brault (suppléante)
SIVU Chenil du Joli Bois	Michèle VEUTIN	Juline KAUFMANN
SISCODELB Syndicat d'électrification	SCHWARTZ Jacques	MULLER Gaëtan
Parc naturel régional de Lorraine	Maud LORENZI	Alain POIROT (suppléant)

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES 2020-2026

	Maire et adjoints				
TRAVAUX	Jacky S	Alain Mathieu	Hubert Gaëtan	Gaëtan Hubert	Alain
URBANISME					
FETES ET CEREMONIES	Nathalie	Marylène	Michèle		
AFFAIRES SCOLAIRES /transport scolaire	Juline	Michèle	Nathalie		
FLEURISSEMENT, CADRE DE VIE, ECOVILLAGE	Nathalie	Marie-Madeleine	Alain	Michèle	
COMMUNICATION / GAZETTE	Maud	Mathieu	Alain	Jacky S	Nathalie
CIMETIERE	Michèle	Jacky S			
CULTURE JEUNESSE SPORT	Maud	Juline	Jackie C	Alain	
COMITE CONSULTATIF ACTION SOCIALE (ex CCAS)	Marie-Madeleine	Maud	Alain	*Personnes ext au CM* Brigitte PERRIN Luc DELMAS Rémi SCHNEIDER	

LES REFERENTS COMMUNAUX

RESIDENCE D.GUILHEN	Nathalie (gestion des locataires)	Jackie C (suivi de l' entretien) Gaëtan (calcul charges locatives)
ASSAINISSEMENT	Jackie Cesaroni	Mathieu
ECLAIRAGE PUBLIC	Mathieu	
FIBRE OPTIQUE	Nathalie	
EGLISE	Maud	Juline
Beaux villages lorrains	Maud	Jacky S

Comment fonctionne l'assainissement à Ville-sur-Yron :



La commune possède deux postes de relevage des eaux usées ainsi que sa propre station d'épuration.
Le premier est situé au niveau du pont de l'Yron, le second à Ville aux Prés. Ces deux ouvrages sont destinés à relever nos eaux usées vers la station d'épuration du village.
L'entretien de ces ouvrages est réalisé par l'employée communale ainsi que des membres du conseil et des bénévoles.
Une fois par an, au mois de janvier, il faut faucarder les roseaux sur la station d'épuration.
Le faucardage des stations d'épuration par filtres plantés de roseaux consiste à couper les roseaux fanés, à environ 30/40 cm au-dessus du sol et à les extraire des filtres.
Cette opération évite l'accumulation des roseaux et réduit ainsi l'épaisseur de boue à la surface des filtres. En règle générale, elle est réalisée à la main au cours du mois de janvier peu de temps après la fanaison des roseaux.



A ce faucardage s'ajoute aussi deux fois par an un nettoyage des cuves de la station d'épuration par nos soins.
Quant aux postes de relevage, deux fois par an la commune fait appel à EGOUT SERVICES pour l'hydrocurage des deux postes et Estelle une fois par semaine nettoie les paniers situés à l'entrée des deux postes. Cette opération a pour but de retirer tous les déchets qui ne devraient pas se retrouver dans les égouts.

En effet, lesdits paniers sont remplis par toutes sortes de détritus, mais en grande partie de lingettes désinfectantes …
Cette habitude de jeter les lingettes dans les toilettes relève d'une certaine croyance ancrée…
Le mot "biodégradable" inscrit sur certains paquets de lingettes ne signifie pas qu'on puisse les jeter dans les WC ! En fait, biodégradable signifie que la lingette se décomposera seule, certes, mais pas avant TROIS MOIS. Il faut bien savoir que "biodégradable" ne signifie pas soluble .
Dans l'imaginaire collectif, les toilettes représentent la poubelle ultime. On croit qu'on peut absolument tout jeter là. On ne voit pas ce qui se passe derrière.
Les WC ne sont pas des poubelles : les lingettes biodégradables ou non, tout comme les gants, les masques, tampons, serviettes hygiéniques et même les feuilles d'essuie-tout, doivent être jetées avec les ordures ménagères dans des sacs fermés.
Cependant les paniers ne sont pas infaillibles, en 2018 la commune a du remplacer une des pompes, à la suite d'un bouchon de lingettes qui l'a endommagé …
Le coût de l'opération a été de **3524€ TTC**
Rappelons enfin qu'il est **interdit d'introduire** tout déchet pouvant dégrader le réseau d'assainissement (article R. 1331-2 du code de la santé publique).





Les travaux





Comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement et de requalification de la place de la mairie et de la future ex rue des Charmots ont débuté le 2 juin 2020 pour une durée de 20 semaines environ. Les entreprises Eurovia (lot réseaux, traitement des surfaces et maçonnerie) et DHR (lot espaces verts et mobilier) sont chargées des travaux sous le contrôle des bureaux d'études Techni-Conseil et Atelier Paysage.

Le montant de l'ensemble des travaux est de **350 000€ HT** subventionné à un peu moins de **80%**.

Ce taux de subvention exceptionnel a pu être obtenu car ce projet faisait la part belle à la sécuristion, la végétalisation, la mobilité douce et l'amélioration du cadre de vie.

Si la commune avait voulu simplement faire de la réfection de voirie ou de trottoirs, il n'y aurait pas eu de subventions et le coût en eut imcombé totalement à la commune et donc aux contribuables.

Ces travaux ont pour but :

-La mise en sécurité des enfants qui prennent le bus en réduisant la chaussée à 5m au niveau de la maison Heintz et en installant deux quais normalisés. La limitation à 30km/h sur ce tronçon et la suppression du carrefour où la visibilité était très restreinte permettront aux personnes de traverser en sécurité.

-La végétalisation de cette partie du village en installant sur des surfaces de pavés drainants engazonnés (ceux-ci permettent l'infiltration des eaux pluviales et limitent le ruisselle ment), en engazonnant et en plantant des arbres et des arbustes.

-La mobilité douce avec le cheminement piétonnier sur les zones concernées par les travaux.

-Le vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie avec la création de ce petit amphithéatre et la suppression des murs d'enceinte de la mairie qui ouvre un nou veau point de vue.











LE PORTRAIT

Nous inaugurons une nouvelle rubrique dans cette gazette. Dorénavant, à chaque gazette, nous interviewerons une personne du village qui nous présentera son métier ou ses passions.
Nous commençons par **Mme Kelly van Delft, kinésiologue**

interview réalisée le 4 juillet 2020, par Maud Lorenzi et Mathieu EISENBERG

ML : Bonjour Madame van DELFT, merci de nous recevoir. Nous souhaitons découvrir et faire découvrir aux habitants de Ville Sur Yron votre activité professionnelle. Parlez-nous de votre métier.



KvD : Je suis kinésiologue et je pratique également l'osthéothérapie tissulaire réflexe (OTR). J'ai ouvert mon cabinet à Ville sur Yron le 13 mars 2019.

ML : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la kinésiologie ?

KvD : La kinésiologie est un ensemble de techniques douces qui ont pour objectif de maintenir puis de rétablir l'équilibre global d'une personne ou d'un animal à différents niveaux : physique, énergétique, émotionnel, mental…
La kinésiologie ne cherche pas à traiter tel ou tel symptôme, elle s'attache plutôt à libérer et réhabiliter notre pouvoir d'auto-guérison.

ML : Quelle est votre formation ?
KvD : J'ai suivi un cursus traditionnel après le bac. Je suis diplômée d'un Master en sciences de gestion. J'ai travaillé une dizaine d'années dans une entreprise privée et après la naissance de ma fille, j'ai souhaité me réorienter et trouver une activité professionnelle qui me correspondait davantage.
Je me suis alors dirigée vers la kinésiologie et j'ai suivi des cours le week-end dans une école CKF à Metz. 600 heures de formation en kinésio, un financement sur fonds propres, et un nouveau diplôme en poche ! En parallèle, j'ai développé d'autres compétences en kinésiologie animale, en réflexologie cranio-sacrée et en OTR.

ME : Comment se déroule une séance ?
KvD : Je débute la séance par une discussion avec la personne, puis j'utilise le test musculaire, outil principal du kinésiologue, afin de détecter les déséquilibres et de trouver la correction la plus appropriée que le corps demande pour être équilibrée. L'intervention se décline en quatre étapes :

- montrer au système (corps, cerveau, conscience, énergie) ce qui le déséquilibre,
- montrer au système ce qui le rééquilibre,
- effectuer le rééquilibrage,
- montrer au corps que le système est rééquilibré.

ME_: Qui sont vos clients_?
KvD_: Notre corps garde en mémoire l'ensemble des évènements de notre vie depuis la conception jusqu'à la fin de nos jours. Je reçois donc bébés, enfants, adolescents et adultes en séance au cabinet et je me déplace à domicile pour les animaux.
Chaque être peut souffrir de maux variés (douleurs physiques, manque de confiance en soi, stress, addictions, peurs, anxiété) et/ou peut souhaiter développer ses capacités (optimisation des performances sportives, développement de la concentration, meilleure gestion des émotions).

ML : Une force physique est-elle nécessaire pour être kinésiologue ?

KvD : Non pas du tout, une fois les déséquilibres identifiés, je vais les corriger en utilisant différentes techniques comme les points réflexes, les points d'acupuncture, les étirements, des techniques de libération de stress émotionnel, etc… ne nécessitant aucune force physique, puisque nous travaillons toujours de manière douce et indolore.

ME : Où travaillez-vous ? Et avez-vous des collaborateurs ?
KvD :Je travaille au cabinet, situé au centre du village. Je peux également me déplacer à domicile et en entreprises. Je n'ai pas de collaborateur pour le moment.

ME : Combien de temps dure une séance ? Et quels tarifs pratiquez-vous ?
KvD : Une séance de kinésiologie dure entre 1h et 1h30, alors qu'une séance d'ORT dure environ 45 minutes.
Les tarifs sont consultables sur le site internet.

ML : Enfin, quels sont les aspects positifs et que retirez-vous de votre nouveau métier ?
KvD : Depuis que je pratique la kinésiologie, je me sens beaucoup plus épanouie. Il est très gratifiant d'aider des personnes et de constater les améliorations physiques et mentales après leur passage dans mon cabinet. Je trouve cela magique ! En outre, je n'ai pas de routine, chaque être est traité de façon individuelle, chaque séance est différente.
Je suis très sereine !

Kelly van DELFT
Kinésiologue-Osthéothérapeute
2 La Cour au Pont
54800 VILLE SUR YRON
tel : 06.03.20.17.18
kelly.bychou@gmail.com
https://www.e-kinesio.com/

Le cimetière

Le cimetière a retrouvé un peu de sa jeunesse avec la réfection de sa porte d'entrée par l'entreprise Brizion





Démontage des piliers de la porte

Depuis 2009, en suivant les recommandations et en coopérant avec la FREDON Lorraine et le PNRL, nous n'utilisons plus de produit phytosanitaire hormis au cimetière. Un plan de tontes des zones prioritaires a été réalisé. Tous nos engrais (granulés et liquides) sont certifiés «agriculture biologique».



C'est dans cette logique continue, qu'en 2019, nous avons signé la charte avec COMMUNE NATURE, et nous n'utilisons plus de produit phytosanitaire sur l'ensemble de la commune.

Dans le cadre de cette charte, nous avons obtenu une libellule. Au prochain rdv, nous obtiendrons sûrement les deux autres puisque le cimetière sera également zéro phyto.

Une semaine et demie de travail est nécessaire pour désherber complètement le cimetière manuellement. C'est pourquoi au mois d'avril, plusieurs bénévoles ont prêté main forte et l'ont désherbé. La mauvaise herbe repousse très vite et un entretien régulier est nécessaire. Notre employée communale a cependant d'autres activités. Entre la tonte, l'entretien et l'arrosage des massifs, l'entretien de l'équipement de l'assainissement, la semaine passe très vite.

Pour votre information, le cimetière sera désherbé au cours du mois de juillet. Nous aurons l'aide de Nathan HURTAUX, embauché en emploi saisonnier par la commune.

Alors soyez indulgents et patients ! N'hésitez pas à venir munis d'une binette!

Début mai, les piliers de la porte du cimetière ont été démontés et renforcés. Avec le temps et l'usure, la porte ne pouvait plus se fermer. Désormais, c'est réparé !

En outre, une étude pour la végétalisation et l'aménagement du cimetière est en cours de réflexion.





Ce Label est attribué aux communes engagées en faveur de l'amélioration du cadre de vie, à savoir la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.
Cette 1ère récompense (1ère fleur) pour Ville sur Yron date de 2002.
En 2013, nous avons obtenu la 2ème fleur.

Nous devions concourir cette année pour la 3ème fleur, mais avec la situation Covid que nous avons traversée, le concours a été reporté à 2021.
Nous garderons le thème de l'eau, en concordance avec le festival Caméras des Champs.
Si vous souhaitez vous associer, vous pourrez fleurir vos maisons sur ce thème. (couleurs et nuances de l'eau, objets : arrosoir, seau...)

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Notre jury du concours des maisons fleuries passera dans le village le **27 Juillet 2020**.
Les lauréats de l'édition 2019 sont:

- Iung Benjamin et Lovato Elodie
- Cuvier Michel et Michèle
- Pion Evelyne
- Checinski Antoine et Wieslawa
- Brault Marie-Madeleine
- Tanczak Noel et Thérèse
- Kasdenteuch Sabine et Michel
- Thil Dominique et Lallement Cedric
- Perrin Bernard et Brigitte
- Perry André et Christiane

La fibre

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

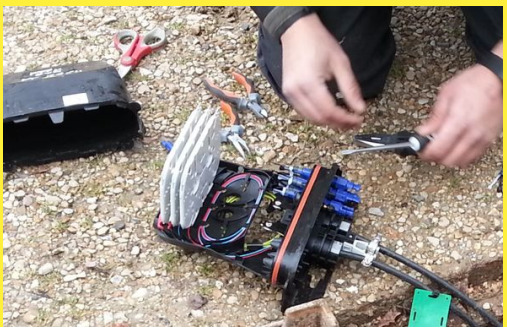
LOSANGE
La fibre optique dans le Grand Est

La fibre optique est arrivée dans notre commune.

Les travaux engagés par la Région Grand Est et LOSANGE sont terminés.
L'ouverture commerciale est possible depuis le 15 Juin.
Selon les opérateurs, le branchement sera plus ou moins long!

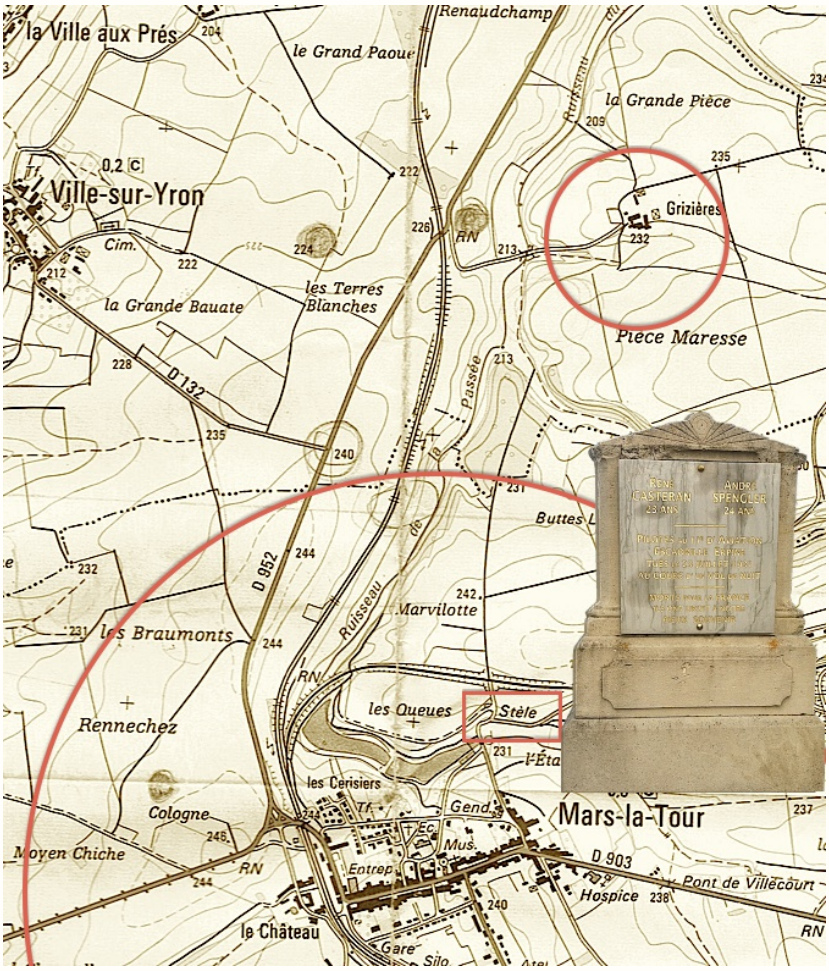
-Avant de souscrire à un abonnement auprès d'un fournisseur, le propriétaire doit repérer et vérifier l'état des gaines de passage et la boite de raccordement de Télécom sur sa propriété qui servira au passage de la fibre.

-Un technicien envoyé par l'opérateur viendra ensuite effectuer les branchements. Si le passage est endommagé sur le domaine privé, c'est au propriétaire d'engager les travaux. Si c'est sur le domaine public, les techniciens rédigeront un rapport à LOSANGE qui effectuera les travaux.



UNE STELE IGNOREE

On passe souvent sans la voir, la stèle commémorative de la mort de deux aviateurs
Plusieurs récits de journalistes ont évoqué l'accident.
Pour notre part retenons ceux, les plus précis qui nous amènent à nous interroger sur le point d'impact même du crash : Mars-la-Tour ou Grizières? Mars-la-Tour ou Ville-sur-Yron en fait.
Il ne s'agit pas d'une querelle de clocher, mais d'une simple vérification.
On comprend que la presse qui a fait depuis un demi-siècle à l'époque de Mars-la-Tour, un symbole du patriotisme, titre sur Mars-la-Tour.
Une lecture attentive des articles, une carte et une photo, nous amènent à préciser les choses.



« Il pouvait être 23 h. 15, la nuit dernière quand toute la population de Mars-la-Tour, fut brusquement tirée du sommeil par un bruit formidable. Un sifflement caractéristique, rappelant celui d'un obus suivi aussitôt par une détonation, déchira l'air.
Mardi dernier, déjà, la foudre qui s'était abattue sur la coquette maison abritant le bureau de la brigade de gendarmerie et les logements des gendarmes, avait provoqué une bien compréhensible émotion.
En quelques instants, toute la population valide fut sur pied pour s'inquiéter avec les gendarmes de cet événement insolite, qui avait dû se produire, sinon dans le pays même, du moins tout près... très près.
Et ce fut dans la nuit noire, dans la direction d'où était partie la détonation, une véritable ruée. Peu de temps relativement s'était écoulé quand les enquêteurs et habitants de Mars-la-Tour distinguaient dans un champ, à 1400 mètres environ au nord du village, un gros amas de débris, qu'ils identifièrent bientôt comme étant les restes d'un avion venu s'écraser là. Cet avion qui en tombant avait nécessairement provoqué le bruit terrible entendu.
L'appareil n'avait pas pris feu.



L'avion biplan « Amiot 122 B P 3 »

Bien entendu on se précipita tout d'abord près de l'appareil pour chercher à porter secours, aux aviateurs. Mais on ne trouva rien qui peut permettre de déceler la présence de leurs corps, sous l'appareil.
Â l'aide de torches, lanternes et phares d'autos, des recherches fiévreuses commencèrent. Recherches qui se prolongèrent toute la nuit et ce n'est qu'avec les premières lueurs du jour que l'on put retrouver les restes de deux des aviateurs.
Entre temps de la ferme de Grizières, située à environ 150 mètres du lieu tragique était parvenue la nouvelle qu'un aviateur tombé en parachute avait réussi à échapper à la mort.
Saura-t-on jamais comment s'est joué ce terrifiant et rapide drame de l'air ? En effet, l'adjudant survivant n'a précisé dans quelles horribles circonstances l'avion fut soudain désemparé. Lui-même n'a-t-il pas été projeté hors de l'appareil alors que l'appareil évoluait à environ 1500 mètres d'altitude ? C'est donc avec le jour que l'on put enfin découvrir les corps des deux aviateurs ; le pilote et son second. Le premier était étendu sur le dos à 200 mètres environ ; le deuxième cinquante mètres plus loin. Ils avaient tous deux le crâne brisé, un mince filet de sang s'échappait de la bouche, du nez et des oreilles lorsqu'on les transporta à l'ambulance, on observa qu'ils devaient avoir également les membres brisés. A les porter, on ne sentait aucune rigidité. Les pauvres corps des malheureux, sous les combinaisons de cuir, donnaient l'impression d'avoir tous les os broyés.
Donc à 1400 m au nord de Mars-la-Tour, avec un compas on trace un trait rouge et à 150 autour de la ferme un autre trait ! On ne superpose pas les deux.
Mais on on peut imaginer un endroit entre les deux …
La photo, en arrière-plan nous montre une ligne d'arbres et une petite route en faible pente. La route Mars-la-Tour Bruville, la route qui mène à Grizières ?
Dans un autre article, le journaliste que deux des aviateurs se sont tués et que le troisième a été sauvé grâce à son parachute.

Metz, 24 juillet. - Dans la soirée d'hier, un groupe d'avions de la 6ème escadrille du 11e régiment d'aviation en garnison à Metz exécutaient des exercices de bombardement de nuit. Les appareils étaient des triplaces Amiaux. L'escadrille évoluait au-dessus du village historique de Mars-la-Tour à une hauteur moyenne de 1.500 mètres. Alors que les avions se trouvaient à 1.400 mètres du village, l'appareil piloté par le sergent Casteran s'écrasa sur m sol par suite, dit-on, de la rupture d'une aile.
L'avion tomba à 150 mètres de la ferme de Grizières, dans un parc entouré d'arbres.
Les habitants de la ferme accourus au bruit de la chute trouvèrent sur le sol un appareil détruit, et à quelques dizaines de mètres deux corps sans vie.
Qui sont ces habitants en 1931?
Christophe Borsenberger né en 1876 à Beistroff 57, cultivateur patron, avec sa femme Marie Schmitt née en 1890 à Norroy-le-Veneur, à cette date un fils Lucien Clément né en 1911 à Beistroff 57 F C fils cultivateur .
Et une servante Anna Nicolas né en à Beistroff et des domestiques, ouvriers agricoles, Jean-Baptiste Hentz né 1872 à Volmunster, Stephan Madjar né en 1906 Yougoslave, Denytrow Gregorz né en 1902 Polonais, Ferdinand Kuntzler né en 1886 à Boulay, Jean-Pierre Weinachter né en 1883 à Helling , Louis Wittmann né en 1892 à Waldhambach Bas Rhin et Charles Kamps né en 1897. Des employés qui changent très souvent.
Les obsèques des deux aviateurs ont eu lieu les obsèques des deux aviateurs à l'hôpital de Plantières. Voici les noms des deux morts : René-François-Pierre Casteran, né a Champigny-sur-Marne, le 4 juillet 1908 et André-Clément-Marie-Joseph Spenglen, né à Châtel-Saint-Genmain en Moselle , le 13 mars 1907.
L'adjudant Adolphe Becker était sorti indemne de l'accident grâce à son parachute qui avait parfaitement fonctionné.





Séance du 7.02.2020

COOPERATIVE SOLAIRE « Centrales villageoises SOLYRON »
– MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS COMMUNAUX

La Société par Actions Simplifiée (SAS) Centrales Villageoises SOLYRON a un projet visant à produire de l'énergie électrique photovoltaïque.
Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2018 portant décision de participer au capital de la SAS.
En effet, l'article L.2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « que les communes et leurs groupements (EPCI) peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société par action simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ».
En l'espèce, la valeur d'une action est de 100 €.
Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :
- de participer au projet en mettant à disposition de la coopérative SOLYRON, contre un loyer défini par l'Assemblée des actionnaires et après accord des services du SDIS pour les lieux accueillant du public, les toitures : de l'église, de la mairie , de la salle polyvalente, de la résidence communale Daniel Guilhen.

Séance du 11.06 :

SUBVENTION A CAMERAS DES CHAMPS 2020 - 22ème édition

Aussi après discussion, le conseil municipal décide d'accorder une subvention à hauteur des dépenses engagées ce qui représente 25 % .
La subvention habituellement accordée s'élève à 1550 €.

Le conseil municipal décide que les crédits seront inscrits au budget et fixe le montant de la subvention à 400 € à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres pers. de droit privé ».

TRANSPORT SCOLAIRE MERIDIEN - MAINTIEN DE LA PRESTATION AUX ENFANTS DU VILLAGE

Madame la Maire informe l'assemblée que la convention passée en 2018 avec le transporteur chargé d'assurer le transport scolaire entre midi arrive à son terme.

Le conseil municipal doit se prononcer s'il continue de proposer cette prestation aux enfants du village. La Maire informe l'assemblée qu'elle a consulté plusieurs transporteurs ; certains refusent, d'autres ont des tarifs élevés. Le mieux placé est DMA Dupasquier avec une prestation à 75 € TTC. Cela signifie que le coût annuel supporté par la commune serait environ de 10 800 € (75 x 4 jours x 36 semaines).
Chacun des élus tour à tour fait part de ses remarques, car il s'agit d'un coût important pour la commune mais aussi un service rendu aux administrés que ce soit pour le retour à la maison pour les enfants avec un repas pris au calme et de fait le maintien de l'emploi des assistantes maternelles du village.
Madame la Maire demande aux élus de se positionner sur le maintien du transport scolaire méridien et procède au vote à bulletin secret.

Le résultat est : pour : 6 contre : 4 blanc : 1

Le transport scolaire méridien sera donc maintenu.

Séance du 26.06
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS --- ANNEE 2020

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé l'attribution de subventions aux associations désignées ci-dessous, soit :

Association INTERVENTION	25 €
Comité d'entraide aux handicapés du bassin de Briey	15€
Comité départ du concours National Prix de la Résistance et de la Déportation	15€
Les restos du Cœur	50 €
Le Secours Populaire	50 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, procède au vote des taux d'imposition 2020.

Après discussion, à l'unanimité le conseil municipal décide le maintien des taux :
Taxe foncière sur les propriétés bâties : **10.20 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **17.74 %**

Rappel taxe habitation : **9.69 %** (absence de vote)

Les taux sont maintenus et sont identiques depuis au moins 2014.

Remerciements pour Loann Dupuis



Nous avons été particulièrement touchés par vos attentions (dessins, surprises, fleurissement de la maison...) et pour cela nous souhaitons vous remercier très sincèrement.

Loann Nolan Johann Joanna

Baccalauréat 2020

Félicitations à nos trois bacheliers:

-Claire Bour mention bien
-Lucas Louis mention bien
-Nathan Hurtaux mention assez bien

Les évènements

Célébration du PACS le 21 février 2020 de **Sabrina BILLIAUX** avec **Anthony BAUCHEZ**



Ils nous ont quittés:

Madame **Solange DUPUIS** le 31 mars à Gorze
Madame **JOYEUX Josette** le 12 mai 2020 à Metz devant les Ponts



Déconfinement « anticipé » pour les moutons le 8/4/2020 rue de l'église ou Côte Marguite



Voilà, le festival n'a pas eu lieu, et, malgré les frustrations, il faut désormais se tourner vers 2021.
Merci à tous ceux qui avaient déjà beaucoup œuvré pour qu'il puisse se tenir dans les meilleures conditions de programmation et d'accueil.
Il ne pouvait en être autrement.
Dans cette liste de bénévoles et d'amis du festival, nous savons que certains ont été durement touchés par l'épidémie.
Nous pensons à eux et leur souhaitons un bon rétablissement.
Une pensée particulière pour les ainés de la maison de retraite voisine qui venaient chaque année voir quelques films le vendredi après-midi.
Il nous reste à réfléchir à la prochaine édition et à prendre rendez-vous, sans doute pour une première soirée comme chaque année en novembre.
À bientôt pour reprendre nos échanges, comprendre le monde et, à notre échelle, agir pour qu'il soit plus solidaire, plus juste et plus humain.
Prenez soin de vous.
Portez-vous bien



Civisme

prévention des feux de forêt/ brulage déchets verts
Il est rappelé que par arrêté préfectoral, il est interdit de brûler les vegétaux à l'air libre.

zéro phyto
Merci de ne pas désherber les espaces publics afin de respecter les objectifs fixés par la commune.

Déchets zone de stockage bois sur le chemin d'Hannonville
Il est rappelé que la zone le long du chemin d'Hannonville ne sert qu'à **stocker du bois** en vue de le brûler lors de la St Jean. Ce n'est nullement une décharge ! En raison de l'annulation de la bûle, il vous est demandé de ne plus rien y déposer.

Distribution des masques
Une 1ère distribution a eu lieu les 29 et 30 mai.
Une seconde est prévue et les modalités de diffusion vous seront communiquées ultérieurement.

Permanence de l'été du 27 juillet au 16 août
Elle auront lieu uniquement le **28 juillet** et le **11 août**. Retour à la normale à partir du mardi 18 août

Ce petit mot dans un contexte très spécial comme vous le savez bien.

Le foyer est un lieu où on aime se rassembler, se côtoyer, s'entraider, apporter sa bonne humeur etc…

La saison avait bien démarré, avec l'épiphanie, le repas « moules-frites » qui avait réunit 60 personnes ravies. La marche et la chandeleur qui ont rassemblé 20 personnes, la répétition de l'accordéon club. Le repas des anciens en association avec la Mairie devant un succulent repas de Philippe Jacquemin et servi par des jeunes du village.
Ensuite, c'est à partir du 2ème trimestre que la situation s'est inversée. Les activités prévues par les membres de votre Foyer Rural ont été annulées ou reportées：

Le repas de la Saint Patrick, le stage de marionnettes, la chasse aux oeufs, la projection-conférence, la Marche du Trèfle de l'Yron, Caméras des Champs, le Tournoi de foot et la Bûle de la Saint Jean ainsi que les 40 ans du foyer.
Sans oublier les interventions de Simone et Pernelle pour les activités destinées aux enfants, mais aussi Marie et Patricia pour les séances sportives pour adultes.
En espèrent que cela s'arrête et que nous puissions reprendre le cours de nos activités.
Les membres du foyer vous souhaitent de bien vous porter, faites attention à vous, et au plaisir de vous retrouver dans de bonnes conditions.

Les vingt membres de votre Foyer Rural



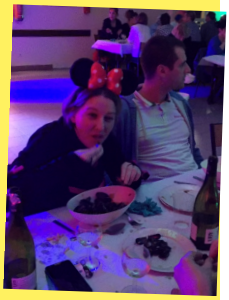
La marche de l'épiphanie

La soirée moules fripes











La lecture du mercredi de Simone



Les ateliers de Pernelle